



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Festivités estivales

Question écrite n° 30667

### Texte de la question

M. Philippe Folliot attire l'attention de M. le ministre de la culture sur la situation dans le secteur de l'événementiel et plus particulièrement sur l'organisation des festivités estivales. Celles-ci, sous l'impulsion de petites associations composées de bénévoles, participent à l'attractivité des villages, au financement de nombreuses associations ou encore encouragent la création du lien social entre habitants, essentiel dans la période actuelle. Un village sans fête est un village, souvent, sans vie. Pour autant, face à la crise sanitaire et à l'inquiétude, beaucoup de manifestations ont d'ores et déjà été annulées pour cet été, ce qui aura de nombreuses conséquences tant pour la vie des villages que pour l'activité de l'ensemble des professionnels du secteur (intermittents, orchestres, DJ, artificiers, traiteurs, loueurs de chapiteaux, médias, restaurateurs, hôteliers). Dans ce cadre, la question de l'accompagnement de l'ensemble de la filière, notamment un accompagnement financier, est au cœur des préoccupations. Ainsi, il souhaiterait connaître sa position à ce sujet, savoir comment et dans quelles conditions reprendront les manifestations estivales (rassemblement de personnes notamment) et quelles aides seront mis en œuvre pour les associations, comités des fêtes et l'ensemble des acteurs.

### Données clés

**Auteur :** [M. Philippe Folliot](#)

**Circonscription :** Tarn (1<sup>re</sup> circonscription) - La République en Marche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 30667

**Rubrique :** Ruralité

**Ministère interrogé :** [Culture](#)

**Ministère attributaire :** [Culture](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [23 juin 2020](#), page 4304

**Question retirée le :** 6 octobre 2020 (Fin de mandat)